

Phytos, c'est trop ?

www.contratderivieredugaron.fr

edito

Reconquérir nos milieux aquatiques



Menée en 2011, une étude sur les rivières de notre bassin versant a mis en exergue des pollutions dues à l'utilisation de produits phytosanitaires.

Afin de limiter l'impact de ces produits, le Contrat de rivière du Garon va mettre en place un programme d'actions pour reconquérir nos milieux aquatiques. Celui-ci s'effectuera en collaboration avec les utilisateurs de ces produits, à savoir : les agriculteurs, les collectivités, les exploitants de réseaux de transports et les particuliers.

Cette politique ambitieuse de réduction de l'usage de substances chimiques s'inscrit pleinement dans le Grenelle de l'environnement, qui avec son plan «Ecophyto 2018» vise à réduire de 50 % l'usage des matières actives, à l'horizon 2018.

Paul Minssieux
Président du SMAGGA

Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon

Eaux, fruits, légumes... les molécules des produits phytosanitaires sont partout. Quels sont leurs effets sur notre ressource aquatique ? Représentent-elles un risque pour la santé humaine ? Enquête.

Après les Etats-Unis et le Japon, la France arrive en troisième position dans le classement des plus gros consommateurs de produits phytosanitaires (insecticides, fongicides, herbicides...). Soit, avec 100 000 tonnes de produits pulvérisés annuellement, le 1^{er} pays européen. L'origine de ces produits remonte à la fin des années quarante. Face à la poussée démographique d'après guerre, l'Etat demande au monde agricole d'augmenter sa production. L'agriculture française se tourne alors vers les produits chimiques pour améliorer ses rendements. 60 ans après, le monde agricole utilise toujours ces matières actives. «*En France, l'homologation d'un produit phytosanitaire répond à un double processus de mise en conformité, passant par une validation de l'Union Européenne pour les substances actives, puis de l'Etat pour les spécialités commerciales*», explique Christophe Gratadour, conseiller arboricole à la Chambre d'Agriculture du Rhône. Ce schéma d'évaluation des nouvelles molécules et de réévaluation des anciennes est en place depuis 1993. De ce fait,

70% des molécules des produits commercialisés par les industriels de la chimie ont perdu leur homologation, à la fois parce qu'elles étaient jugées dangereuses pour la santé humaine et pour l'environnement, mais aussi pour des raisons économiques. En effet, concevoir ce type de produit peut coûter jusqu'à 200 millions d'euros. Essayer un refus d'homologation est un risque que certains industriels ne souhaitent pas prendre, préférant retirer un produit de la vente plutôt que de supporter en vain de lourds investissements en recherche et développement

«Une qualité de l'eau qui se dégrade en allant vers l'aval»

pour respecter les nouvelles normes en vigueur.

Par phénomènes d'infiltration et de ruissellement, ces substances chimiques, dont certaines sont dotées d'un

fort pouvoir de rémanence, peuvent être transportées vers les ressources en eaux superficielles et souterraines et affecter la faune et la flore. Pire encore, elles pourraient contaminer les nappes phréatiques, rendant alors l'eau impropre à la consommation pour l'homme. En effet, rappelons que la particularité de la nappe phréatique du Garon réside dans son alimentation constituée pour moitié de l'infiltration *(suite page 4)*



La ministre de l'écologie choisit le siège du SMAGGA

Pour fêter le 4^{ème} anniversaire du Grenelle de l'environnement, Nathalie Kosciusko-Morizet était à Brignais mardi 25 octobre 2011. Après un premier arrêt chez «ALDES», société spécialisée dans la ventilation basée à Vénissieux, puis une deuxième halte à Brignais chez «BIO A PRO» plate-forme de distribution créée par des producteurs bio de l'ARDAB (Association Rhône-Loire pour le Développement de l'Agriculture Biologique) afin de répondre

à la demande de la restauration collective en produits bio locaux, la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement s'est rendue à la Maison Intercommunale de l'Environnement où elle a été accueillie par Paul Minssieux, Maire de Brignais et Président du SMAGGA. Devant une soixantaine de personnes, elle s'est entretenue près de 50 minutes avec les artisans et les partenaires locaux du Grenelle.

et aussi

Saint-Maurice-sur-Dargoire



5 seuils en mélèze ont été posés sur le Fondagny.

- renfort des piles du pont par un enrochement liaisonné au béton,
- stabilisation de la berge par un enrochement couplé à la pose d'une technique végétale et la plantation d'espèces renforçant sa tenue sur une quarantaine de mètres en aval du pont,
- limitation du phénomène de surcreusement du lit de la rivière par la pose de 5 seuils en mélèze, essence de bois imputrescible, sur un linéaire de quarante mètres.

Pour une reprise optimale des végétaux, ce chantier a du être conduit en novembre, période de travaux néanmoins délicate compte tenu du débit de la rivière.

Coût des travaux : 36 000 € HT
Entreprises attributaires : Green Style et Rampa TP
Financement : Département, commune de Saint-Maurice-sur-Dargoire (partie voirie) et les 27 communes du SMAGGA

Des locaux tout neuf !

La Maison Intercommunale de l'Environnement a été inaugurée le 23 septembre 2011. Située 262, rue Barthélemy Thimonnier à Brignais, elle regroupe 3 syndicats intercommunaux : le SITOM Sud Rhône (gestion des déchets), le SYSEG (gestion de l'assainissement) et le SMAGGA (gestion du bassin versant du Garon). Paul Minssieux, son Président, revient sur les raisons de cette union et sur le choix du site.

SMAGGAzine : Pourquoi avoir choisi d'acheter en commun ?

Paul Minssieux : Les 3 syndicats partageaient déjà les mêmes locaux. Notre idée était de passer de la location à l'acquisition. Au lieu de payer 80 000 € de loyer par an nous sommes devenus propriétaires à vie.

Ce projet a vu le jour grâce à un consensus entre les 3 Présidents et le personnel basé sur une autonomie de fonctionnement avec un partage des charges et une mutualisation des moyens et cela fonctionne très bien.

Comment s'est fait le choix du site de Sacuny ?

P. M. : Outre le fait que Brignais soit le lieu historique de l'implantation des 3 syndicats, le choix du parc d'activités de Sacuny nous est venu naturellement. En effet, ce dernier regroupe de nombreux avantages parmi lesquels : une implantation centrale sur les territoires des 3 syndicats, la facilité d'accès du site desservi par l'A450, une ZAC synonyme de vitrine de la vie économique locale, et enfin la future desserte par le tram train, avec un projet d'arrêt au futur centre nautique et un terminus à la gare de Brignais.

Quel est le coût de cette opération pour le SMAGGA ?

P. M. : Le coût de notre ancien loyer a été déterminant dans notre décision de se porter acquéreur d'un bien immobilier. Le coût global de ces nouveaux locaux est de 1 131 000 € HT, pour une superficie totale de 878 m².

La répartition des coûts entre les 3 copropriétaires s'effectue en fonction des surfaces et du personnel, soit 316 680 € HT (28 %) pour le SMAGGA, autrement dit un remboursement mensuel de l'emprunt équivalent aux mensualités de l'ancien loyer.

Protections contre les crues : les 12 travaux du SMAGGA

Et de 3 ! Sur les 12 tranches de travaux de protection contre les crues trentennales (crue ayant 1 risque sur 30 de se produire dans l'année), 3 sont désormais achevées. Inaugurée le 14 octobre 2011, la tranche 2 située à Grigny fait partie des portions protégées, tout comme celles de la Cité du Garon à Givors et de la Garonette à Brignais terminées respectivement en 2008 et 2010.

De Grigny...

Située sur le secteur compris entre le pont de la rue De Pressensé et la salle Servanin, cette tranche 2 a fait l'objet de 2 chantiers distincts qui se sont déroulés de septembre 2010 à novembre 2011. Pour un coût de 394 000 € HT, le premier chantier a consisté à la mise en place d'un muret de protection d'un linéaire de 370 mètres, à la pose de 500 m³ d'enrochements et à l'implantation d'une technique végétale de 25 mètres destinée à stabiliser la berge et à favoriser le développement de

la faune aquatique. Plus spectaculaire, le second chantier concernait l'effacement et la reconstruction du pont enjambant le Garon sur la rue De Pressensé, un marché confié à la société Aximum pour un montant de 406 000 € HT. Afin de limiter les embâcles de bois mort et donc le risque d'inondation, l'ouvrage, désormais démuné de sa pile centrale, a été remplacé dans l'axe de la rivière.

... à Brignais

À Brignais, les travaux de protection contre les crues trentennales du Garon se poursuivent. Après la tranche 7 (secteur

Replacé dans l'axe de la rivière et reconstruit sans sa pile centrale, le pont de la rue De Pressensé a été inauguré le 14 octobre 2011 par Martial Passi (Conseiller général du Rhône), Paul Minssieux (Président du SMAGGA) et René Balme (Maire de Grigny). En vignette, les travaux de protection contre les crues trentennales se poursuivent à Brignais avec la construction d'un muret sur la rive gauche du Garon et l'ancrage d'une technique végétale en pied de berge.



Repères

Programme complet des travaux de protection contre les crues trentennales.

- 4 communes concernées : Brignais, Givors, Grigny, Montagny
- 12 tranches programmées soit 5,5 km de linéaire de rivière (3 achevées, 2 en travaux, 3 en phase de conception).
- Durée des travaux : 2007 à 2013
- Coût global : 5,5 millions d'€ HT

- Financement : Etat (25 %) Département (29% puis 10%) Communes du SMAGGA (46 %)

compris entre la place du Marché et le quartier de la Garonette), c'est au tour de la tranche 8 (portion située entre la place du Marché et le pont Neuf) d'accueillir des aménagements destinés à limiter les inondations pour un coût de 170 000 € HT. Pour cela, des murets sont en cours de construction en haut de berge. Pour assurer une étanchéité totale, des portes hydrauliques seront installées en doublement des portes des propriétés ayant une ouverture sur la rivière. Comme pour la tranche 2, le SMAGGA a fait appel aux techniques de l'enrochement et du génie végétal. Se déroulant sur des parcelles privées, ces travaux ont fait l'objet de conventions individuelles préalables entre les riverains et le SMAGGA.



Insolite

En procédant à l'aménagement des berges du Garon (voir ci-contre), les ouvriers œuvrant sur le chantier de Brignais ont découvert une stèle funéraire datant du début du XIX^{ème} siècle. Celle-ci a vraisemblablement été déplacée de l'ancien cimetière de Brignais, situé à proximité de l'église, vers la berge, dans le but de se protéger contre les crues du Garon ! Mais ceci ne reste qu'une hypothèse.

Education des enfants

Dans le cadre de sa politique d'éducation au développement durable, le SMAGGA propose pour la 11^{ème} année des pistes pédagogiques à destination des élèves de cycle 3 et des enfants inscrits en centre de loisirs. Pour l'année 2011/2012, 64 classes et 5 centres de loisirs bénéficieront de ces sorties nature, soit un total de 202 demi-journées d'animations. Rappelons que leur coût est de 200 € par demi-journées, soit un budget global de 45 060 € pris en charge par les 27 communes du SMAGGA et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse.



en savoir +

Qu'est ce qu'un produit phytosanitaire ?

C'est un produit chimique destiné à protéger les plantes contre les champignons (fongicide), les insectes (insecticide), les herbes indésirables (herbicide)...

Qui sont les utilisateurs* ?

Les agriculteurs : 90,6 %

Les particuliers : 8,1 %

Les collectivités et les exploitants de réseaux de transports : 1,3 %

* Source : Union des Industries de la Protection des Plantes

Où les trouve-t-on* ?

Dans l'eau

90 % des eaux superficielles
47 % des eaux souterraines

Dans l'air

12% de détections sur 100 000 mesures effectuées en 2002

Dans les aliments

6% de fruits et légumes non conformes en 2006 sur un échantillon de 4 750 produits testés.

* Source : Agenre Régionale de Santé

(suite de la page 1) des eaux de pluie et pour moitié des échanges directs avec les eaux de la rivière. Les 2 syndicats chargés de pomper l'eau potable dans la nappe du Garon, le MIMO et le SIDESOL, font procéder à des tests très réguliers afin de vérifier la conformité de l'eau distribuée. Celle-ci est définie selon une norme stricte, imposant la présence de moins de 0,5 microgramme de l'ensemble des différentes substances actives identifiées dans 1 litre d'eau et moins de 0,1 microgramme par litre pour chaque substance active relevée. En 2010, les 1820 mesures n'ont révélé aucune non-conformité.

Préoccupée par la qualité de ses eaux, l'Union Européenne a fixé des objectifs aux gestionnaires de bassin versant, à savoir atteindre entre 2015 et 2027 - en fonction de l'état actuel des rivières et des difficultés rencontrées - le bon état des différents milieux aquatiques sur tout son territoire. Pour mieux cerner les problématiques liées à l'utilisation de ces produits, le SMAGGA a lancé en 2009 une étude sur les pollutions liées à l'activité agricole et à l'usage des produits phytosanitaires.

Faut-il s'inquiéter de l'état du Garon et de ses affluents ? Ingénieur chez Burgeap - bureau d'études missionné par le SMAGGA - Marie Fayein répond à la question : «Pendant 1 an, nous avons mené 4 campagnes de prélèvements et d'analyses, soit une par saison, sur 7 sites stratégiques. Au total, nous avons donc collecté 26 échantillons d'eau dans le but de chercher 280 molécules phytosanitaires. 22 ont été identifiées dont 18 herbicides, 3 fongicides et 1 insecticide. La qualité des eaux du bassin versant du Garon n'est ni très bonne, ni mauvaise. En revanche, plus les mesures s'effectuent sur l'aval du bassin et plus la qualité de l'eau se dégrade, elle devient alors moyenne à médiocre». Bien que certaines molécules soient interdites d'utilisation depuis plusieurs années, 5 d'entre elles ont été retrouvées dans les rivières, notamment des pesticides interdits depuis 2003.

Des dangers pour les utilisateurs et les consommateurs

Dangereuses pour la pérennité de la qualité des eaux, les substances actives présentes dans les produits phytosanitaires le sont aussi pour la santé des utilisateurs et des consommateurs. Avant toute manipulation de ce type de produits, il est important de consulter son mode d'emploi, de respecter les doses prescrites et de suivre les conseils liés à son stockage. Rappelons que ces produits - 3 400 commercialisés en France - sont dangereux. Pour être actif, une dose de toxicité leur est nécessaire. Particulièrement exposés, les agriculteurs utilisent des tenues spécifiques

pour préparer et vaporiser ces produits. «Des études scientifiques menées auprès d'un panel d'agriculteurs ont montré que cette catégorie socio-professionnelle avait moins de cancers que l'ensemble de la population française», affirme Frédéric Le Louédec, de l'Agence Régionale de Santé. Un travail en plein air, souvent physique, loin des zones urbanisées soumises aux pollutions, et des repas plus équilibrés à base d'aliments non transformés sans ajout de sucre et de graisse expliquent ces résultats. «Néanmoins, sur cette même population, on observe une surreprésentation de cancers rares, comme le cancer du sein chez l'homme (+ 123 %), celui des lèvres (+ 100 %) ou encore ceux de la prostate, du cerveau...», précise l'ingénieur sanitaire. Une analyse qui émet bien la dangerosité de ces substances chimiques.

Les consommateurs de produits alimentaires traités avec des produits phytosanitaires sont-ils à l'abri de tout risque sanitaire ? Que ce soit pour l'eau du robinet, les fruits, les légumes... les normes et les contrôles existent. «A très faible dose une molécule n'a pas d'incidence sur la santé. Mais les effets de cette même molécule couplée avec d'autres - c'est ce que l'on appelle l'effet cocktail - sont aujourd'hui inconnus», alerte Frédéric Le Louédec.

Tolérer les herbes indésirables

Limiter l'utilisation de ces produits passe par des actions ayant valeur d'exemples. «Les collectivités locales sont doublement concernées par cette problématique. Tout d'abord parce que leur territoire subit directement les impacts des produits phytosanitaires, mais aussi parce qu'elles font parties des utilisateurs de ce type de substances chimiques», déclare Paul Minssieux, Président du SMAGGA. «Pour cette raison, dans le cadre du second Contrat de rivière, nous inciterons les 27 communes du bassin versant à cesser l'utilisation de produits phytosanitaires», poursuit le maire de Brignais. Certaines communes se sont déjà lancées dans une démarche vertueuse. C'est le cas de Saint-Genis-Laval ou de Rontalon où l'usage des fongicides, herbicides et insecticides a été banni par leurs services municipaux, et Chaponost qui a réduit leur utilisation. C'est en montrant l'exemple que les communes insuffleront du changement auprès des jardiniers amateurs, des exploitants de réseaux de transport et des agriculteurs. Le temps est venu de s'interroger sur la présence des herbes folles sur nos trottoirs. Ne sont-elles pas préférables à une rivière polluée ? A méditer. ■

Directeur de la publication : Paul Minssieux
Directeur de la rédaction : Sébastien Laurent
Maquette : SMAGGA - Sébastien Laurent
Rédaction et photos : SMAGGA
Couverture : Gina Sanders Fotolia.com
Impression : Option Impression
Imprimé sur papier recyclé «Cyclus Silk»
ISSN : 2116-1402



SMAGGA

(Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon)
Structure porteuse du Contrat de Rivière du Garon
Maison Intercommunale de l'Environnement
262, rue Barthélemy Thimonnier, Parc de Sacuny - 69530 Brignais
© : 04 72 31 90 80
Courriel : crgaron@smagga-syseg.com
www.contratderivieredugaron.fr



Direction régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Rhône-Alpes Région



1 bassin versant, 27 communes - Brignais / Brindas / Chaponost / Charly / Chassagny / Chaussan / Givors / Grigny / Messimy / Millery / Montagny Mornant / Orliénas / Rontalon / S^t-Andéol-le-Château / S^t-Catherine / S^t-Didier-sous-Riverie / S^t-Genis-Laval / S^t-Laurent-d'Agnay / S^t-Martin-en-Haut / S^t-Maurice-sur-Dargoire / S^t-Sorlin / Soucieu-en-Jarrest / Taluyers / Thurins / Vourles / Yzeron